



A l'attention des parents d'élèves de 3ème : Bourses nationales de lycée

publié le 01/02/2015 - mis à jour le 02/02/2015

A la rentrée prochaine, votre enfant (élève de 3ème actuellement) pourra peut-être bénéficier de Bourses Nationales de Lycée si vous remplissez certaines conditions.

Pour cela il faut compléter le dossier de demande de bourses qui a été remis à votre enfant (même si vous ne connaissez pas encore son orientation ni son futur lycée), le rapporter dûment complété au secrétariat.

Important : votre enfant peut ne pas être boursier actuellement et avoir droit aux bourses de lycée l'an prochain.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.